

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**□ Exercice 2010 - Budget principal et budgets annexes - Décision modificative n°10 - Décision - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 10, dernière décision de l'exercice pour la section d'investissement, qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	3 776 210,29	4 227 528,64	2 398 942,00	1 180 390,35	1 377 268,29	3 047 138,29
Section de Fonctionnement	1 820 470,00	1 820 470,00	150 600,00	1 820 470,00	1 669 870,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>5 596 680,29</b>	<b>6 047 998,64</b>	<b>2 549 542,00</b>	<b>3 000 860,35</b>	<b>3 047 138,29</b>	<b>3 047 138,29</b>
<b>Excédent</b>	<b>451 318,35</b>		<b>451 318,35</b>			
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>6 047 998,64</b>	<b>6 047 998,64</b>	<b>3 000 860,35</b>	<b>3 000 860,35</b>	<b>3 047 138,29</b>	<b>3 047 138,29</b>

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision s'élève, en mouvements budgétaires, en recettes, à 6.047.998,64 € et en dépenses, à 5.596.680,29 €, soit un excédent de 451.318,35 €, provenant de recettes d'investissement prévues au Budget Annexe Réseau de Chaleur et n'ayant pas d'utilisation immédiate en dépenses.

Les mouvements réels s'établissent, en recettes, à 3.000.860,35 € et, en dépenses, à 2.549.542,00 €, les mouvements d'ordre s'équilibrant à 3.047.138,29 € avec notamment 1.392.893 € d'abondement de crédits d'ordre pour constater l'intégration de réseaux d'aux pluviales dans le réseau communautaire.

Cette décision modificative permet de procéder à quelques ultimes inscriptions :

- En section d'investissement :

- à hauteur de 206.405,26 € afin d'ajuster des crédits de reversement de sommes revenant à des communes dans le cadre de la réalisation de P.A.E. (Bordeaux-Mérignac - PAE Montesquieu, Bordeaux, Ilot Armagnac) ;

- 415.081,22 € de réaffectation, en dépenses, de sommes encaissées au titre de révisions de prix négatives ;

- 1.579.870 € pour ajuster, en fonction des dépenses effectivement engagées en fin d'exercice 2010, le crédit de voirie supportant des dépenses de rénovation de voiries transférées par le Département de la Gironde et pour lesquelles ce dernier à verser, en temps voulu, à notre Institution une indemnité compensatrice d'entretien de 8.473.500 €, au titre du transfert de routes départementales, indemnité mise dans l'attente de son utilisation, en provision pour grosses réparations en application des délibérations du Conseil de Communauté n°2006/0908 du 23 décembre 2006 et n°2007/0085 du 23 février 2007.

- 30.000 € pour abonder la ligne d'investissement des hydrants ;

- 606.836,43 € de subventions d'investissement enregistrées au Budget Annexe Réseau de Chaleur à la suite de la réalisation par ce budget de travaux de raccordement d'opérations réalisées dans le cadre du Grand Projet de Ville sur les Hauts de Garonne.

A noter qu'à l'intérieur de ce montant figure une participation de 484.487,99 € à verser par le Budget Principal à titre de participation au financement de ces travaux de raccordement.

En effet, par délibération n°2006/0559 du 21 juillet 2006, le Conseil de Communauté a décidé de mettre en place un dispositif spécifique de soutien au raccordement des opérations du GPV au Réseau de Chaleur des Hauts de Garonne, permettant, en application de l'avenant n° 3 en date du 6 avril 2005 au Contrat d'Affermage CUB/SETGI, d'octroyer aux abonnés, plus précisément en faveur des bailleurs sociaux, une participation à hauteur de 50 % du coût du réseau primaire pour les nouveaux branchements.

Ainsi, pour les raccordements des opérations « Ramade », réalisée par Mésolia et « Herriot » réalisée par Aquitanis à Lormont, dont le coût des travaux est de 1.343.512,69 € HT et le montant des subventions de 374.536,72 €, la participation de la CUB s'élève à 484.487,99 €.

Un crédit de recette de 150.221 € figurant déjà au Budget Annexe Réseau de Chaleur, une prévision complémentaire de 334.266,99 € doit être inscrite dans le cadre de la présente décision modificative.

Cette décision est également mise à profit pour ajuster les dotations aux amortissements des bâtiments réalisés par la CUB dans l'enceinte du Marché d'Intérêt National de Bordeaux-Brienne dans la perspective de la remise en affectation de ce patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la Régie, projet donnant lieu à la présentation d'un rapport distinct à ce même Conseil.

- Est aussi constaté en section d'investissement :

- le remboursement par la SO.CO.GEST, dont les comptes sont aujourd'hui clôturés, de la part du capital social revenant à notre Etablissement (77.724 €) ;
- l'annulation de prévision d'emprunts pour un total de 866.002,36 € dont 710.484,28 € au Budget Principal et 155.518,08 € au Budget Annexe Réseau de Chaleur.

Cette décision budgétaire permet, en outre, de retracer au Budget Annexe correspondant les écritures relatives aux ventes de caveaux intervenues en 2010, ventes permettant budget annexe « Caveaux » de rembourser, au Budget Principal à hauteur de 90.000 € une partie d'avance consentie.

Enfin, en section de fonctionnement, le crédit d'entretien et réparation des hydrants est abondé de 150.000 € pour lui permettre de faire face à la totalité des dépenses exposées en 2010, abondement réalisée par reprise d'une partie de la provision pour grosses réparations constituée par délibérations n°2004/0763 du 19 octobre 2004 et n°2005/0758 du 14 octobre 2005.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**Considérant,**

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0748 du 28 novembre fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,
- les instructions budgétaires et comptables rénovées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X)

**Entendu** le rapport de présentation

**DECIDE**

**Article 1 :**

**D'adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 10 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, qui s'élève, en recettes, à **6.047.998,64 €** et, en dépenses, à **5.596.680,29 €**, soit un excédent de **451.318,35 €** pour les motifs expliqués plus avant.

**Article 2 :**

**Autoriser** une reprise de 1.579.870 € sur la provision pour grosses réparations d'ouvrages et voiries de 8.473.500 € constituée par mandat n° 6220 bordereau n° 560 et titre de recette n° 615 bordereau 93 du 22 mars 2007 en application des délibérations n°2005/0937 du 16 décembre 2005 et n°2007/0085 du 23 février 2007.

**Article 3 :**

**Autoriser** une reprise de 150.000,00 € sur la provision pour grosses réparations du Réseau de défense Incendie constituée en application des délibérations n°2004/0763 du 19 octobre 2004 et n°2005/0758 du 14 octobre 2005.

**Article 4 :**

**Autoriser** le versement par le Budget Principal au Budget annexe Réseau de Chaleur d'une subvention d'investissement d'un montant global de 484.487,99 € dans le respect du cadre rappelé dans l'exposé des motifs du présent rapport.

**Article 5 :**

Acter formellement le remboursement par le Budget Annexe « Caveaux », à hauteur de 90.000 €, d'une partie d'avance qui lui a été consentie par le Budget Principal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
Le Président,

M. VINCENT FELTESSE

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2010